



COMPTE-RENDU D'AUDIENCE SNUDI-FO/IA-DASEN 14 AVRIL 2020

Une délégation du **SNUDI-FO** (Audrey LAGES, Jacques POUSSE, Aminatou DIALLO et Yannick LEFEBURE) a été reçue mardi 14 avril en audience par visioconférence pendant 2 heures par l'IA-DASEN qui était accompagnée de S. BERNARD (secrétaire général) et JB Ladaïque (IENA)

Ordre du jour :

1. L'extension de l'accueil des enfants pendant la crise sanitaire du Covid-19,
2. Les ordres de mission et frais de déplacements des personnels volontaires pour cet accueil, le LSU en rapport avec la crise sanitaire,
3. PPCR : les rendez-vous de carrière prévus pendant la période de confinement,
4. Le mouvement 2020 : les modalités, la circulaire
5. La CAPD reportée du 26 mars 2020 et son ordre du jour,
6. La titularisation des personnels stagiaires,
8. Les situations individuelles de collègues
9. Retour sur le CTSD

PRÉAMBULE :

SNUDI-FO : Jamais, nous n'avons rencontré un état d'épuisement des collègues comme celui de ces dernières semaines. Il est évidemment lié à la mise en place de la continuité pédagogique lors du confinement. Ils éprouvent un immense besoin de déconnexion numérique et de repos.

Ils ont assuré cette continuité pédagogique grâce :

- à leur matériel personnel,
- au financement d'une connexion internet sur leurs fonds propres.

Il serait juste que l'Etat employeur ait cette nécessaire reconnaissance d'une manière ou d'une autre. Les remerciements dans les médias, c'est bien mais notre organisation syndicale vous demande de faire remonter qu'une aide financière soit déclenchée notamment pour aider ceux qui dispose de matériel vieillissant. Le **SNUDI-FO** soumet l'idée d'un crédit d'impôt, par exemple, ou d'une enveloppe financière comme le font certains de nos pays voisins.

DASEN : C'était effectivement une période difficile. Les enseignants étaient exigeants avec eux-mêmes, avec les élèves et familles dans le but de ne perdre aucun élève. La demande des enseignants était de très haut niveau et la continuité pédagogique proposée s'est faite sous des formes inédites. On a vu naître pléthore de possibilités hors de la classe et un gros travail a été fourni par les enseignants pour maintenir le lien avec les familles et assurer cette continuité pédagogique.

SNUDI-FO : Il y a eu des demandes hors du temps de la part de certains IEN qui ont par exemple demandé aux directeurs des retours, des bilans sur les projets mis en place par les enseignants. Le **SNUDI-FO** est intervenu à chaque fois pour rappeler aux IEN que la priorité n'était pas de rendre compte mais de garder le lien avec les élèves. Heureusement, les injonctions ont disparu au profit de contacts plus bienveillants : tant mieux car les collègues ont fait de leur mieux et c'est un travail considérable qui a été réalisé.

Par contre, il y a non-respect du décret 2016-151 qui encadre le télétravail : temps de travail, prise en charge des matériels et des coûts. C'est un problème très inquiétant que nous soulevons à tous les niveaux.

DASEN : Je remercie les personnels qui ont utilisé leur propre matériel, on observe la même démarche pour les personnels administratifs qui n'ont eu le choix que d'utiliser leur propre matériel. Cela donne à réfléchir pour la suite.

1. L'extension de l'accueil des enfants pendant la crise sanitaire du Covid-19,

SNUDI-FO : Nous nous inquiétons quant à l'élargissement de l'accueil des enfants aux personnels non-soignants. Pouvez-vous nous en dire plus?

DASEN : Avant les congés, on accueillait 425 élèves par jour.

Ont été concernés tout d'abord les personnels soignants et les personnels qui permettent aux hôpitaux de fonctionner (personnels de restauration, ...)

Puis il y a eu 2 élargissements :

- Médecine de ville, pharmaciens, labos, personnels des EHPAD, des centres médicaux sociaux
- Personnels représentant les forces de l'ordre en général.

SNUDI-FO : Y a-t-il une mise à jour de la liste des lieux d'accueil ?

DASEN : Sur le site de la DSDEN, vous trouverez une liste à 97% exacte.

SNUDI-FO : A-t-on des informations sur le fait que les lieux d'accueil ont changé pour les congés.

DASEN : Ce sont à peu près les mêmes lieux sauf les endroits où le périscolaire a pris le relais.

S'il y avait des besoins avérés, c'est le besoin qui a poussé aux ouvertures de sites.

SNUDI-FO : Les personnels volontaires sont-ils protégés sur les différents sites ?

M Bernard: On a reçu des masques pour équiper tous les sites mais la dotation reste juste. On a livré partout sauf dans l'Eurométropole car Strasbourg venait de doter l'ensemble des personnels de la Ville et des enseignants qui accueillent les enfants.

A Roeschwoog qui est un nouveau site, ils n'en ont pas aujourd'hui mais nous les livrerons cette semaine.

En moyenne, nous avons prévu 1 masque pour 4h. Si les écoles sont ouvertes 8h, les collègues auront 2 masques. S'ils interviennent plus de 8h, ils en ont 3. Nous avons prévu 20% de marge à cause du matériel qui peut être défectueux.

Nous avons fait les paquets et deux personnes les ont livrés sur site.

SNUDI-FO : Nous avons des informations indiquant que certains sites hors Eurométropole n'ont pas de protections.

M Ladaïque: Si une école accueille des enfants et n'a pas de matériel, tenez-moi informé et je leur en fournirai. Par contre, il n'y a pas de gel hydroalcoolique.

DASEN : Parfois, les mairies en fournissent aux écoles.

SNUDI-FO : Sur la ville de strasbourg, la distribution par les RPS n'est parfois pas bien mis en oeuvre. Une collègue a eu 1 masque pour 2 personnes. On nous relate des masques apportés 45 min après le début de l'accueil.

M Ladaïque: Lors de la 1ere distribution, nous avons rencontré effectivement des difficultés. S'il en subsiste, prévenez-nous.

2. Les ordres de mission et frais de déplacements des personnels volontaires pour cet accueil

SNUDI-FO : Est-ce que les professeurs reçoivent un ordre de mission ? Nous avons demandé à la Rectrice lors du CTA que cet acte administratif soit réalisé à chaque fois pour les personnels volontaires.

DASEN : Des ordres de mission ont été établis.

SNUDI-FO : Qu'en est-il de la rémunération des professeurs volontaires pour accueillir les enfants des soignants?

DASEN : Le volontariat n'est pas du bénévolat mais on ne sait pas combien ils pourront être indemnisés. Ce serait une indemnité hebdomadaire qui n'est décidée à l'heure actuelle. Cette indemnité sera définie par un décret rétroactif. La mise en paiement sera effective au moins deux mois après le déconfinement.

SNUDI-FO : La rémunération a été annoncée. Il est normal que les collègues aient des informations : ils sont demandeurs.

DASEN : Le ministre n'est pas le seul à décider de cette enveloppe. Il faut donc attendre un retour de Bercy également.

SNUDI-FO : Qu'en est-il du LSU du 2^e trimestre ? Le Ministre a annoncé que le temps n'était pas aux évaluations. Quelles sont vos consignes pour nos collègues des écoles ?

DASEN : On distingue 1^{er} et 2nd degré.

Pédagogiquement, ce n'est pas simple d'aborder de nouvelles notions. On ne cherche donc pas à évaluer mais c'est intéressant pour l'élève d'avoir un retour sur son travail. Le lien avec LSU sera difficile à réguler car il y a une coupure dans l'enseignement. Le retour de confinement va nous demander de remettre les élèves dans une démarche d'apprentissage. Le climat sera complexe parce qu'on retrouvera un groupe-classe meurtri (lié à la maladie et au confinement) et le travail de remise en marche de la classe sera compliqué. Il faudra d'abord remettre sereinement les élèves dans une dynamique d'apprentissage et c'est seulement ensuite qu'arrive l'évaluation.

Pour le 1^{er} degré, l'évaluation n'est pas une priorité. Si on peut le faire, tant mieux. Sinon, ce n'est pas si grave. Par contre, pour les 3^e, le LSU peut être une aide, un élément important pour le DNB qui n'aura pas lieu.

SNUDI-FO : Concernant les remontées demandées aux directeurs sur la déconnexion numérique des élèves, nous avons trouvé que c'était un supplément de travail demandé aux

directeurs qui bien souvent était difficilement particulièrement complexe. De plus, la trêve ministérielle sur les enquêtes a fait long feu !

DASEN : C'était difficile on vous l'accorde. Cette enquête était plus basée sur la connaissance que pouvaient avoir les directeurs des familles en amont.

SNUDI-FO : Vous proposez aux enseignants un partenariat avec La Poste pour envoyer les documents aux élèves n'ayant pas d'accès au numérique. Avez-vous des retours sur sa mise en place? Nous nous interrogeons sur le fait que les documents arrivent effectivement jusqu'aux élèves.

DASEN : Les liens avec la Poste sont effectifs, il y a des enseignants qui se sont montrés intéressés mais il est trop tôt pour pouvoir vous renseigner sur sa mise en œuvre et son efficacité. On partage cette interrogation.

SNUDI-FO : Le dernier CHSCT-M a rendu un avis très important sur le retour en classe : à savoir qu'il n'y aurait pas de reprise sans un dépistage sérologique systématique des agents et des élèves. Les enfants sont, dans la plupart des cas, asymptomatiques alors comment comptez-vous assurer la sécurité de tous ?

DASEN : A l'heure actuelle, nous n'avons pas plus d'éléments et nous ne pouvons pas communiquer.

3. PPCR : les rendez-vous de carrière prévus pendant la période de confinement

SNUDI-FO : Comment cela va-t-il se passer les rendez-vous de carrière qui auraient dû avoir lieu pendant la période de confinement ?

DASEN : Pour l'instant, ne connaissant pas la date de reprise, nous ne pouvons pas agir sur le sujet. Nous n'avons pas encore eu de travail sur le sujet. On attend du ministère que tout soit adapté et en attente de précisions.

SNUDI-FO : Avec PPCR, on ne peut plus reporter les dates de rendez-vous de carrière comme cela pouvait être le cas avec les inspections. Une nouvelle conséquence désastreuse de ce protocole !

DASEN : Nous aurons certainement des adaptations proposées par le Ministère qui permettront de faire en sorte que personne ne soit lésé.

4. Le mouvement 2020 : les modalités, la circulaire

SNUDI-FO : On a vu des changements dans la circulaire du mouvement et on regrette que nous ne soyons plus associés à la préparation des opérations du mouvement. Le ministère a parlé d'une souplesse à notre organisation au niveau national. Avez-vous eu les mêmes retours au niveau du département?

DASEN : Non

M Bernard: Cette année, nous avons un certain nombre de congés de maternité, ce qui nous handicape pour la gestion collective. Evidemment, il y avait un plan de recrutement pour pallier ces absences mais le confinement rend cela impossible. Mme Regnouf prend en main le dossier mouvement, épaulée par Mme Julière et moi-même.

Sur la paye, c'est un fonctionnement plus classique. Une secrétaire de circonscription est arrivée dans les services en janvier et une contractuelle a pris le secrétariat de cette même circonscription en échange.

SNUDI-FO : Nous avons une proposition : Vous avez des organisations syndicales compétentes depuis des années. Comment allez-vous gérer les opérations du mouvement ? Vous êtes en difficulté avec des baisses d'effectifs dans vos services également cumulées avec des congés, le ministre va vous proposer de la souplesse et nous savons que des départements proposent des groupes de travail en associant les organisations syndicales. De la même manière, nous vous proposons notre aide afin de garantir la fiabilité des opérations et surtout l'équité de traitement des collègues concernés.

M Bernard: Nous respectons les consignes ministérielles à la lettre. Le barème est quasiment identique par rapport à l'année dernière. La nature des postes a changé pour les postes à profil ou les postes spécifiques mais les dispositifs globaux sont conservés. Lorsqu'un enseignant vous interroge, vous pouvez le renseigner individuellement. Sur le site de la DSDEN, nous avons mis en ligne un tutoriel à destination des professeurs sur la façon de procéder pour le mouvement. Vous allez continuer votre travail de conseil auprès des enseignants. Nous ferons comme nous le dira le ministère.

SNUDI-FO : Appuyez-vous sur les aides à disposition. Bien sûr qu'on va faire le travail de conseil. Toutes ces dernières années, on vous a aidé à prendre en compte des cas individuels pour assurer une équité de traitement, à rectifier les nombreuses erreurs que vous n'avez pas repérées.

Vous parlez d'une nécessaire prise d'informations sur la circulaire ! Comment vont faire les collègues ? C'est impossible, les écoles sont fermées. Ce confinement représente une situation inédite et exceptionnelle. Si le ministère se tourne vers vous pour apporter plus de souplesse, nous comptons sur vous pour faire appel à nos organisations dans le cadre habituel que nous connaissons et qui a fait ses preuves !

M Ladaique: C'est au niveau local que vous pouvez intervenir. C'est sûr que la prise d'informations est plus compliquée en temps de confinement pour les collègues mais s'ils n'ont pas les informations, les enseignants demanderont moins à muter, ce n'est pas grave. Effectivement l'administration ne peut pas répondre aux questions concernant le fonctionnement interne d'une école notamment sur les classes maternelles implantées dans les écoles élémentaires, c'est un problème.

SNUDI-FO : On participe à un meilleur service public en préservant l'équité. Les collègues sont en attente d'informations et une collaboration avec nos organisations syndicales vous permettrait d'affiner ce travail.

DASEN : on entend votre proposition mais pour l'instant, on est dans le cadre légal de la Loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

SNUDI-FO : Comptez-vous supprimer les phases d'ajustements manuels ?

M Ladaique: Non, nous n'avons pas prévu de supprimer les phases d'ajustement.

SNUDI-FO : Avec ou sans la présence des organisations syndicales ?

DASEN : On le fera dans le cadre légal... (Comprenez que cela se fera sans les syndicats)

M Bernard: Le but n'est pas d'affecter tout le monde sur un poste définitif tout de suite.

SNUDI-FO : Si les personnes ne saisissent pas de vœux large, et qu'ils obtiennent un poste par extrapolation, ils seront affectés de fait sur un poste à titre définitif. C'est une vraie injustice, une arnaque déguisée dans la manière où est écrite la circulaire du mouvement. Nous vous demandons de changer ce paragraphe de l'annexe 2 et de revoir cette manière de faire.

M Bernard: Ce n'est pas ce que j'ai compris dans la circulaire. Je vérifierai et je reviendrai vers vous.

SNUDI-FO : Vous avez annoncé la fusion des Brigades et des ZIL. Cela sous-entend que les Brigades seront victimes d'une mesure de carte scolaire et devront participer au mouvement 2020 ?

M Ladaïque: Les brigades ne seront pas obligés de participer au mouvement car le poste de brigade est fermé sur une école et un poste de ZIL est ouvert sur la même école afin que ces personnes puissent le redemander et glisser sur le poste de ZIL avant le mouvement. Les personnes seront contactées individuellement.

SNUDI-FO : Généralement, quand on parlait de glissement, c'était parce que l'enseignant suivait les élèves mais si vous nous dites que c'est possible dans ce cas-présent. Par contre, la bonification pour mesure de carte scolaire est donnée sur des vœux équivalents. Les brigades qui refuseront cette proposition de glissement doivent pouvoir bénéficier de points de bonification sur tout autre poste.

M Ladaïque: Cela a été décidé ainsi pour limiter l'impact sur les collègues concernés et apaiser quelque peu leur déception. Cependant, s'ils ne souhaitent pas devenir ZIL, ils pourront bénéficier des points de carte scolaire. Les collègues seront contactés très prochainement.

SNUDI-FO : Concernant les fermetures de classe. Avez-vous une date butoire pour que les collègues volontaires se proposent pour participer au mouvement et ainsi bénéficier des points de fermeture?

DASEN : le 28 avril.

5. La CAPD reportée du 26 mars 2020 et son ordre du jour

SNUDI-FO : La CAPD du 26 mars a été reportée et nous le regrettons car c'est une instance importante où nous parlons des personnels. Comptez-vous la réunir ? Sous quels délais ?

DASEN : Nous n'avons pas fixé de date à ce jour. Il n'est pas toujours simple de se projeter dans les circonstances actuelles.

M Bernard: On pourrait imaginer que les promotions soient discutées lors de la CAPD du 30 avril mais dans tous les cas, la prise en compte des promotions ne pourra pas avoir lieu avant 1 mois et demi à 2 mois après la fin du confinement.

SNUDI-FO : Il y a de nombreux points qui ont été supprimés de l'ordre du jour de cette CAPD: le CAPPEI, Les échanges franco-allemands, la liste d'aptitude aux fonctions de direction, ... Pourquoi ces points ont-ils été supprimés de l'ordre du jour ? Ce ne sont pas des opérations de mutation, vous n'avez pas à évincer les organisations syndicales de ce travail important. De notre point de vue, ce n'est pas réglementaire.

M Bernard: Le ministère a écrit aux départements pour leur annoncer qu'il n'y aurait pas de consultation préalable des organisations syndicales concernant ces sujets.

SNUDI-FO : Certains départements ont laissé ces points à l'ordre du jour lors de leurs CAPD, comme par exemple, la liste d'aptitudes aux postes de direction. Nous vous demandons les détails réglementaires car, pour le moment, nous le contestons.

M Bernard: Nous allons vérifier les consignes du Ministère concernant la liste d'aptitude des directeurs, le CAPPEI et les échanges franco-allemands et je reviendrai vers vous.

SNUDI-FO : Comment assurez-vous le suivi des personnels sans l'aide des organisations syndicales?

M Bernard: Les situations individuelles des personnels ont été étudiées avec la médecine de prévention. Les allègements de services et les postes adaptés ont également été étudiés et les PE vont être avertis.

Sur les Ineat Exeat, nous recueillons les demandes des personnels pour ceux qui veulent entrer et sortir du département. A l'heure actuelle, nous n'avons pris aucune décision.

SNUDI-FO : Qu'en est-il de la liste d'aptitude aux fonctions de direction?

M Ladaïque: Cette liste a été validée par Mme Bazzo.

SNUDI-FO : Nous demandons une vérification réglementaire car si le ministère n'a pas demandé à ce que les organisations syndicales soient exclues de ce travail, alors, votre validation n'est pas conforme : c'est un problème. Les enseignants concernés ont-ils été contactés?

M Ladaïque: Je ne sais pas s'ils ont été contactés mais nous avons acté que cela ne passait plus par la CAPD.

SNUDI-FO : Comment se passent les recours pour Ineat Exeat?

DASEN : Dès que nous avons une information, nous la faisons remonter au Ministère. Sur les recours qui passent par la voie hiérarchique, on émet un avis. Sinon, les personnels s'adressent directement au Ministère.

6. La titularisation des personnels stagiaires

SNUDI-FO : Comment vont se passer les titularisations des stagiaires alors que l'IEN ne peut pas se déplacer.

M Ladaïque: Pour le CRPE et les professeurs stagiaires, nous n'avons pas d'informations. Nous avons fait le point avant le week-end de Pâques mais nous n'avions pas de réponse à cause du confinement.

La présidente du jury de certification a interrogé le ministère qui a annoncé qu'il y aura des infos à venir pour un cadrage national. Elle est donc en attente. Les IEN devraient pouvoir donner leur avis basé sur l'avis du tuteur (qui devrait avoir rencontré les stagiaires à quatre reprises environ) et la certification pourrait être faite aux dates prévues.

8. Présentation des situations individuelles préparées par le SNUDI-FO

9. Retour sur le CTSD

SNUDI-FO : D'après notre analyse, il vous reste 3.25 postes disponibles pour le CTSD de juin. Comment allez-vous pouvoir gérer toutes les situations à suivre avec seulement 3.25 postes?

DASEN : Nous sommes sur les mêmes chiffres. Nous allons bénéficier d'une dotation de la Rectrice qui nous donnera de la flexibilité.

SNUDI-FO : Dans tous les cas, notre organisation demande à ce que soit mis en place un CTSD concernant la suppression des postes de brigades ainsi qu'un CTSD de juin pour revoir toutes les situations de tension dans les écoles bas-rhinoises.